



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

rythmes et vacances scolaires

Question écrite n° 5990

Texte de la question

M. Claude Goasguen attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'ouverture des classes le samedi matin. Ses récentes déclarations témoignent de la réflexion actuelle menée sur la pertinence de maintenir des cours le samedi matin. L'augmentation des divorces, la reconnaissance des droits paternels et la pratique de la garde alternée modifient considérablement les rythmes de vie familiaux, notamment ceux des enfants avec chacun de leurs parents. Encore très souvent, un des parents bénéficie de la garde de l'enfant un week-end sur deux, et ce temps est primordial dans le développement de la relation entre ce parent et son enfant. Or, dans les faits, ce temps est considérablement réduit le samedi du fait des cours à l'école le matin. Il est difficile pour un parent, dont le temps de garde se limite à quatre jours par mois, de perdre une journée avec son enfant. C'est pourquoi il souhaiterait connaître le calendrier envisagé par le Gouvernement pour supprimer l'école le samedi matin.

Texte de la réponse

Comme l'a annoncé le ministre de l'éducation nationale, la suppression des cours le samedi matin sera effective dans le premier degré à la rentrée 2008. Cette suppression vise, d'une part, à faire de la fin de semaine le « temps de la famille » et, d'autre part, à consacrer une partie du temps libéré à l'aide aux élèves les plus en difficulté. Les deux heures libérées par la suppression des cours du samedi matin, qui continueront à faire partie de l'obligation de service des enseignants, seront destinées au soutien des élèves en difficulté. Cette réorganisation des heures fait l'objet d'une discussion constructive avec les organisations syndicales représentatives, conformément au protocole de discussion signé en novembre. À l'issue de cette discussion, les textes de cadrage national seront arrêtés au premier trimestre 2008 et mis en oeuvre à la prochaine rentrée.

Données clés

Auteur : [M. Claude Goasguen](#)

Circonscription : Paris (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5990

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 octobre 2007, page 5918

Réponse publiée le : 8 janvier 2008, page 170